

DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES  
Direction des Ressources Humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE  
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
AU CHOIX  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 2012.924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/78 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique en date du 18 décembre 2020,

Vu l'arrêté n°23/4711 portant révision des lignes directrices de gestion, après avis du Comité social territorial en date du 25 mai 2023,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1** - Le tableau d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 1<sup>re</sup> classe au choix, au titre de l'année 2025, s'établit ainsi qu'il suit :

- Mme Sophie BELLLOT  
- M. Philippe DRONNE  
- Mme Nadège DUBOIS  
- Mme Lysiane GOSNET

- Mme Betty GUYOT  
- Mme Christelle LEBESLE  
- Mme Sandrine PIARD  
- Mme Christelle TASSIN-LALLIER

|                                                      | FEMMES | HOMMES | TOTAL |
|------------------------------------------------------|--------|--------|-------|
| Agents promouvables*                                 | 13     | 3      | 16    |
| Agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade | 7      | 1      | 8     |

\*(Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles à l'avancement)

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président du Conseil départemental,

**DESTINATAIRES :**

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception au contrôle de légalité le  
et de sa publication ou notification le :

17 JUIN 2025

07 AOUT 2025



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Le Directeur général des services  
du Département

Olivier DUBOSC